TOURNOI NATIONAL DE TENNIS DE TABLE

CAHIER DES CHARGES ET ARTICLES DU REGLEMENT

- **Art. 1** L'Association AMIENS SPORT TENNIS DE TABLE organise les 7 et 8 Septembre 2013 dans la salle spécifique Albéric LABEAUME (304, rue Gaulthier de Rumilly) son grand tournoi annuel de tennis de table. Il se déroulera sur 20 tables avec des balles orange. Le Juge Arbitre sera Yves RONDEAU (JAN).
- **Art. 2** Ce tournoi est ouvert à tous les athlètes licenciés FFTT. Etre en possession de la licence 13/14 exigée par le juge arbitre.

Un mineur sans licence et sans Certificat Médical ne joue pas.

Art. 3 Dans tous les tableaux la limite est fixée à <u>60 inscriptions</u>. Disputé par poules de 3 joueurs au premier tour, puis 2 qualifiés par poule pour les tours suivants dans un tableau à élimination directe.

Toutes les rencontres se disputeront au meilleur des 5 manches.

- **Art. 4** Au cours du tableau à élimination directe, les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer une partie indiquée par le Juge Arbitre.
- **Art. 5** Le Comité d'Organisation, en accord avec le Juge Arbitre pourra éventuellement apporter au présent règlement toutes les modifications jugées utiles et nécessaires au bon déroulement du tournoi. Les décisions du Juge Arbitre en application avec les règlements de la FFTT seront sans appel.
- **Art. 6** Le Club AMIENS SPORT TT décline toute responsabilité civile et pénale pour les accidents corporels, matériels, défaillance physique, vols et pertes d'objets personnels,....dont pourraient être victimes les participants ou les accompagnateurs.
- **Art.** 7 En cas de détérioration volontaire, les frais de réparation seront supportés par le ou les auteurs.
- **Art. 8** Le tournoi est doté d'une valeur de 4000,00 euros. La série D jeunes est dotée de lots ou de bons d'achat.
- Le Comité d'Organisation aura le choix de modifier la dotation en fonction du nombre d'engagés dans une série.

Art. 9 Droit d'inscription pour chaque série

$A=7 \in R=7 \in R=7 \in R=7 \in R=7 \in R=8 \in R=7 \in R=7 \in R=9 \cap R=9 $			A =7 €	B =7 €		D =5 €	LE=7 €		G = 7 €	11-/-	J = 7 €	K=10€
---	--	--	---------------	---------------	--	---------------	--------	--	----------------	-------	----------------	-------

Art. 10 Les engagements seront à faire parvenir par courrier avant le 5 septembre 2013 à l'adresse suivante: AMIENS SPORT TT 304, rue Gaulthier de Rumilly 80000 AMIENS

Par mail: astt@wanadoo.fr, jusqu'au vendredi 12 heures, inscriptions par retour mail confirmées

Contact Christophe **06 59 15 56 52**

- Les chèques bancaires pour les droits d'engagement sont à libeller à l'ordre de **AMIENS SPORT TT**.
- **Art. 11** Chaque joueuse et joueur peuvent s'inscrire dans 2 séries maximum par journée. Les féminines pourront participer aux séries messieurs. Si vous prenez comme 2^{ème} série la **K**, <u>1</u>'engagement est de 8€
- **Art. 12** Il n'y pas d'interruption entre 12 et 14 h00. Restauration au Club house : buvette, sandwichs, croque monsieur, crépes,...
- **Art. 13** Le tirage au sort et la constitution des poules aura lieu le vendredi 6 septembre 2013 à partir de 20 heures au club house.
- **Art. 14** Le fait de participer au tournoi engage tous les joueurs à respecter les articles du présent règlement. Les participants seront pointés à la table d'accueil munis de leurs licences 30 minutes avant le début de leur série respective.